

ACCA DE BIEUZY

Règlement intérieur de chasse annexe 2020 /2021

DATE D'OUVERTURE : le 20 septembre 2020 à 8h30

COTISATION : Sociétaire :118€

Actionnaire :185€

Invitation :12€

Remise pour participation aux différentes actions de l'ACCA :

Au repas :10€

Aux marchés :5€ par marché

Au 3 battues :30€

HEURE DE CHASSE :

Du 20 septembre 2020 au 18 octobre 2020 inclus :de 8h30 à 19h.

Du 25 octobre 2020 au 28 février 2021 :de 9h à 17h30.

Pour la bécasse la fermeture quotidienne s effectuera à 17h30.

Un arrêt sera à respecter de 12h30 à 13h30.

JOURS DE CHASSE :

Du 20 septembre 2020 au 1^{er} novembre 2020 : les dimanches et jours fériés.

Du 1^{er} novembre à la fermeture : le samedi après-midi ou le lundi après-midi.

Du 2 décembre 2020 à la fermeture : le mercredi pour les plus de 60 ans (inviteur et invité).

: sauf en cas de battue exceptionnelle.

JOURS D'INTERDICTIONS :

Lundi matin ; mardi ,jeudi ;vendredi ;samedi matin.

DATE DE FERMETURE :

Perdrix , faisans ,Lapins :17 janvier 2021 au soir.

_Lapin dans la lande du crano : 6 décembre 2020.

(LE TIR DU LAPIN EST INTERDIT ENTRE KERMABON ET LE CHAMP À GUÉGAN) SECTEUR EN CONVETION LAPIN AVEC LA FÉDÉRATION .

Pigeons et Bécasses : 20 février 2021 au soir.

Lièvre : du 18 octobre au 22 novembre 2020 .(voir imprimé).

PRELEVEMENT AUTORISE :

Prélèvement par chasseur et par jour de chasse est fixé à :3 perdrix, 1 faisan,3 bécasses par semaine (30 par saison),2 canards par semaine,1 lapins (3 par équipe)=chasse au furet interdit.

CARTES TEMPORAIRES :

A partir du 4 octobre 2020.

Les cartes temporaires sont autorisées tous les jours de chasse.

Les cartes temporaires seront à retirer auprès de Mr : Billy R :06.76.05.68.97 et au bar du bourg le Bieuzate).

LACHER DE GIBIERS :(10h)

Perdrix : 200 le 5 septembre

Faisans : 50 le 18 septembre

50 le 23 octobre

Planning battues saison 2020/2021

Equipes :

1 : P/R

2 : J/Y

3 : JF

JOUR	MATIN	APRES-MIDI
DIMANCHE 20/09	3	
SAMEDI 26/09	1	
DIMANCHE 27/09	2	
SAMEDI 3/10	1	3
DIMANCHE 4/10	2	
SAMEDI 10/10	3	2
DIMANCHE 11/10	1	
SAMEDI 17/10	2	1
DIMANCHE 18/10	3	
SAMEDI 24/10	1	3
DIMANCHE 25/10	2	
SAMEDI 31/10	3	2
DIMANCHE 1/11	1	
SAMEDI 7/11		3
DIMANCHE 8/11	2	1
MERCREDI 11/11	EQUIPE 29	FOUILLARD
SAMEDI 14/11	3	1
DIMANCHE 15/11		2
SAMEDI 21/11		2
DIMANCHE 22/11	1	3
SAMEDI 28/11	3	
DIMANCHE 29/11	2	1
SAMEDI 5/12	1	3
DIMANCHE 6/12		2
SAMEDI 12/12	3	1
DIMANCHE 13/12		2
SAMEDI 19/12	2	3
DIMANCHE 20/12		1
SAMEDI 26/12	1	2
DIMANCHE 27/12	3	
SAMEDI 2/01	1	3
DIMANCHE 3/01		2
SAMEDI 9/01	2	1
DIMANCHE 10/01	3	
SAMEDI 16/01	1	3
DIMANCHE 17/01		2
SAMEDI 23/01		1
DIMANCHE 24/01	3	2
SAMEDI 30/01		3
DIMANCHE 31/01	2	1
SAMEDI 6/02		2
DIMANCHE 7/02	1	3
SAMEDI 13/02	3	
DIMANCHE 14/02	2	1
SAMEDI 20/02	1	
DIMANCHE 21/02	3	2
SAMEDI 27/02		2
DIMANCHE 28/02	1	3

BATTUES :

Chasse en battue dès l'ouverture, voir le planning pour les heures .

Les rendez-vous se font à Pempoul 8h30 et 13h30.

Les responsables de battues sont Mr : Oliviéro P, Billy R, Le Strat J.

Le tir du sanglier se fait uniquement en battue sous la responsabilité du président ou de son délégué dûment mandaté. Nous rappelons que le port du gilet fluorescent ainsi que la pibole est obligatoire .Par temps de neige la chasse est interdite à l'exception de la chasse soumise à plan de chasse. 3 battues par chasseur. Les chasseurs qui auront participé à 3 battues auront le droit à un quartier de chevreuil.

RESERVE A CANARD :

Celle-ci est située entre le pont du Strat et le tunnel côté Gueltas.

DIVERS :

Il est obligatoire aux chasseurs de petits gibiers de porter une casquette fluorescente.(voté en AG)

Après le 17 janvier, les chasseurs de bécasses devront obligatoirement passer au rendez-vous des battues (PEMPOUL) afin de s'informer du lieu de la BATTUE .

BONNE SAISON A TOUS.

Le président



Le secrétaire

